



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Covid-19 : pour le confinement des frais bancaires !

Question écrite n° 28544

Texte de la question

M. Alexis Corbière attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la persistance de frais bancaires pour plusieurs millions de citoyens en pleine crise sanitaire. En pleine crise du coronavirus, les frais d'incidents aggravent les difficultés financières rencontrées par de nombreux professionnels et particuliers. La baisse d'activité causée par le confinement entraîne pourtant une perte évidente de revenus. Dès lors, les dépassements de découverts et les comptes non provisionnés multiplient mécaniquement les frais. Depuis avril 2019, M. le député a alerté le Gouvernement sur le scandale de ce véritable impôt privé des banques qui ponctionnent 7 milliards d'euros chaque année sur le dos des Français et en reversent autant à leurs actionnaires. C'était le sens de la proposition de loi déposée par la France insoumise pour instaurer un plafonnement global, strict et réel des frais bancaires. Cela permettrait d'en finir avec cette situation absurde où les banques tirent profit des difficultés financières de certains clients, et les aggravent. Plus récemment, lors de l'examen du projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, la France insoumise a porté un amendement pour l'annulation de l'intégralité des frais d'incidents bancaires pendant toute la période de la crise sanitaire. Là encore, le Gouvernement s'y est opposé. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre pour annuler les frais bancaires en cette période difficile pour de nombreux Français.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte une attention soutenue, en cette période de crise, à la situation des ménages et notamment à celles des plus vulnérables. Concernant les frais bancaires, les populations fragiles disposent déjà, depuis les engagements pris par les banques devant le Président de la République en décembre 2018, d'un plafonnement de leurs frais d'incidents à 25 € par mois, et à 20 € par mois lorsqu'ils bénéficient de l'offre spécifique. Ces engagements sont équilibrés, ils ont permis de plafonner les frais d'incidents bancaires de près d'un million de clients depuis leur mise en œuvre, et jouent à plein pendant cette crise pour éviter les effets d'accumulation de frais pour ces populations. Toutefois, s'il est légitime que les frais d'incident soient limités pour les clientèles fragiles, de manière à éviter les effets de suraccumulation de frais en cas de difficultés, une exonération de tous les frais bancaires, y compris des frais de fonctionnement normaux, pour l'ensemble des clientèles semble disproportionnée. Le Gouvernement a fait le choix pendant la crise de prendre des mesures visant à assurer le plus possible le maintien des rémunérations des ménages, mesures pour éviter les mesures sectorielles de report ou d'exonération de paiement pour les particuliers, qui pourraient avoir des conséquences importantes pour les créanciers. Pour les salariés, le Gouvernement a ainsi mis en place un mécanisme de soutien au chômage partiel afin de permettre aux entreprises de continuer, malgré l'arrêt de leur activité, à rémunérer leurs employés. Le Gouvernement a également pris des mesures fortes pour assurer le versement en temps et en heure des prestations sociales, afin qu'aucun Français les percevant n'ait à souffrir de la crise. L'objectif de ces mesures est de protéger les personnes, mais aussi d'éviter de désorganiser la vie économique. Le Gouvernement travaille en outre à un renforcement du dispositif de plafonnement des frais d'incidents bancaires pour les publics fragiles, de manière à accélérer l'application du plafonnement lors de la survenance d'incidents, et d'assurer son maintien sur une période suffisante. Il souhaite également renforcer la transparence

sur les critères utilisés par les établissements bancaires dans l'identification des clients en situation de fragilité financière et sur les effets de l'application du plafonnement.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28544

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2890

Réponse publiée au JO le : [25 août 2020](#), page 5634